



> "UNIS POUR LES FAMILLES"

Une vision partagée au service
de nos usagers et des familles.



Rapport d'activité 2023

Directeur de la Publication et Président de l'Udaf :
Jean Marc Pavani

Directrice de l'Udaf :
Karine Chantemargue

Responsable de la Communication :
Margot Pereira

LE MOT DU PRESIDENT



2023, une année qui doit tout d'abord être soulignée par une augmentation de nos adhérents après une première évolution en 2022. L'arrivée de deux nouvelles associations familiales a eu son importance mais nous pouvons souligner également des augmentations d'adhésions dans beaucoup de nos associations. L'esprit associatif est bien présent dans les Yvelines.

Nous nous sommes attachés, comme les années précédentes, à être force de proposition auprès des institutions départementales pour défendre les intérêts de nos familles.

Le numérique et ses dérives auront été notre fil rouge en 2023. L'exclusion numérique mais également les effets pervers du numérique sur nos enfants ont souvent été à l'ordre du jour de nos préoccupations. Dans ce domaine, nos actions de formations et d'informations sous forme de webinaire ont montré leur intérêt. Notre satisfaction a été d'être retenue comme association délivrant la labellisation de l'action nationale « Parents, Parlons numérique » dans les Yvelines en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Comme en 2022, merci à nos collaborateurs et collaboratrices de l'association qui se sont mobilisés pour réussir leur mission auprès des majeurs protégés, auprès des familles que nous avons à soutenir dans le cadre de l'aide à la gestion du Budget Familial et auprès de nos associations familiales adhérentes.

Un grand merci également à nos bénévoles, nos représentants auprès des institutions départementales et aux Présidents de nos associations familiales qui ont, par leurs actions soutenus et aidés les familles yvelinoises.

A l'heure où nous présenterons notre rapport annuel, l'Olympisme fera partie de notre actualité. Il ne viendra pas malheureusement effacer l'actualité que nous connaissons à l'international mais nous pouvons espérer qu'il rassemble et fédère sur des sujets compliqués. Le sport est aussi un merveilleux remède pour amener nos jeunes à retrouver et cultiver les fondamentaux qui font la solidité des familles.

Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

*Amicalement,
Jean Marc Pavani*

LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Dynamique ! Je crois que c'est le bon terme pour qualifier l'année 2023.

L'activité d'abord : comme vous pourrez le découvrir tout au long de ces pages, elle a été riche et dense. Dans le Service Associatif, qui, grâce à l'arrivée d'une collaboratrice supplémentaire a pu développer plus encore ses actions à destination des associations familiales, mais aussi de tous ceux qui acceptent de représenter et défendre les intérêts des familles dans les nombreuses commissions/institutions où siège l'Udaf des Yvelines, et bien sûr en faveur des familles yvelinoises.

Dans nos services de Protection juridique des majeurs et d'Aide à la gestion du budget familial, au sein desquels, l'activité est en augmentation comme une réponse à la fois au vieillissement de la population, à la perte des lits en psychiatrie et à la crise qui est venue percuter le budget des familles déjà fragiles, les rendant encore plus vulnérables.

La forte augmentation de l'activité de notre Point Conseil Budget qui repose sur une démarche spontanée des familles en difficulté est également un bon indicateur de l'impact de la hausse du coût de la vie pour les familles.

En parallèle, les travaux de « rafraichissement » des locaux engagés en 2022 se sont poursuivis et un nouveau site internet a été mis en ligne donnant une meilleure visibilité à nos actions et celles de nos associations familiales. Dans cette optique toujours, l'Udaf des Yvelines est passée en téléphonie Teams et s'est dotée d'une flotte de véhicules de service, avec la volonté de prendre en compte à la fois l'augmentation du prix des carburants et de disposer d'un atout supplémentaire pour recruter.

Enfin, 2023 a aussi été l'année de notre première évaluation dans le cadre du nouveau référentiel pour les ESSMS de la Haute Autorité de Santé : une belle réussite puisque le service externe a souligné le bon niveau de conformité sur l'ensemble des critères évalués.

C'est la volonté de rendre un service de qualité aux usagers, l'implication et le travail en équipe qui a rendu cela possible encore cette année. Salariés, cadres, administrateurs, bénévoles, ensemble, « Unis pour les familles » prend tout son sens. Merci à toutes et tous pour cela.

Bien à vous,
Karine Chantemargue

#1 **CHIFFRES CLÉS**

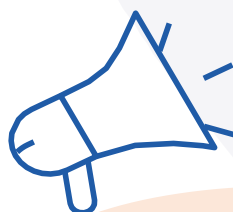
47

**Associations
familiales
adhérentes**

300
Bénévoles



7 500
**Sessions de
lectures auprès
des enfants**



6 973
**Familles
représentées**

126
Représentations



1 420
**Mesures
judiciaires**



68
Salariés

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



Janvier :

17 janvier : Signature convention avec la CPAM



25 janvier : Réunion Bureau de l'Udaf des Yvelines

26 janvier : RDV Président Association AFC de la Boucle



Février :

07 février : RDV Président et secrétaire générale du CDAD

09 février : Webinaire « Apprendre à apprendre »



13 février : Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines

Mars :

20 mars : Rencontre Présidente du Mouvement Rural

23 mars : Rencontre Unaf Présidents/Directeurs à Amiens



Avril :

19 avril : Réunion Bureau de l'Udaf des Yvelines

19 avril : Webinaire « charge mentale et burn-out parental »



Mai :

11 mai : RDV président Association les maltraitances, moi j'en parle

15 mai : Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Juin :

- 12 juin :** Assemblée Générale de l'Udaf des Yvelines
- 14,15 juin :** Evaluation des services PJM et AGBF
- 20 juin :** Journée de cohésion des collaborateurs



Octobre :

- 05 octobre :** Webinaire « comment gérer un budget familial ? »



- 12 octobre :** RDV avec la Présidente « Lire et Faire Lire »



- 19 octobre :** Webinaire « harcèlement & phobie scolaire »



Septembre :

- 13 septembre :** Réunion Bureau de l'Udaf des Yvelines
- 25 septembre :** Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines
- 25 septembre :** Agrément de l'Association les maltraitances, moi j'en parle



Les maltraitances, moi j'en parle !

Novembre :

- 8 novembre :** Signature convention CDAD
- 22 novembre :** Réunion Bureau de l'Udaf des Yvelines
- 24,25 novembre :** Rencontre Unaf Présidents/Directeurs à Paris

Décembre :

- 07 décembre :** Webinaire « protéger un proche vulnérable »



- 11 décembre :** Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines
- 15 décembre :** RDV Président Association AFP Cœur d'enfant

NOS MISSIONS

L'Udaf des Yvelines est l'institution officielle de représentation des familles sur l'ensemble du département, reconnue d'utilité publique. Elle a été créée en 1967.

Les quatre missions légales que l'Udaf des Yvelines exerce sont définies par l'article L 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

→ **Donner un avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.**

Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les représentants des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le département et la commune.

→ **Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge.**

Exercer devant toutes les juridictions, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

NOTRE CHAMPS D'ACTION

1

LA REPRÉSENTATION DES FAMILLES

47

Associations familiales adhérentes du département agissent au quotidien

150

Représentants familiaux font entendre la voix des familles

Fédérer et animer un réseau

300

Bénévoles
«Lire et faire lire»
transmettent le goût de la lecture

2

LA GESTION DE SERVICES D'INTÉRÊT FAMILIAL

(dans le cadre d'une délégation de service public)

→ **De protection juridique des personnes majeures**
(sauvegarde de justice, curatelle, tutelle)

Information et soutien aux tuteurs familiaux

→ **D'aide à la gestion du budget familial**
(mesures de protection de l'enfance)

Point conseil budget

NOS ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES

UNIS POUR LES FAMILLES

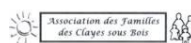
MOUVEMENTS A BUT GÉNÉRAUX

- > AFC Cœur d'Yvelines, AFC de la Boucle, AFC la Celle Saint Cloud, AFC du Chesnay, AFC le Mesnil le Roi, AFC du Pecq Marly-le-Roi, AFC du Mantois, AFC Rambouillet, AFC Saint Germain en Laye, AFC Saint Quentin en Yvelines, AFC Triel, Verneuil, Vernouillet, AFC Versailles, AFC Viroflay.
- > AFP Cœur d'Enfant, AFP Maranatha, AFP Esperance, AFP Ciel et Terre, AFP Cœur des Yvelines, AFP le Patio de Montigny .
- > Confédération Syndicale des Familles: Union Locale de Conflans, Union Locale de Sartrouville.
- > Association Familiale de Louveciennes, Association Générale des Familles de Saint Germain en Laye.



ASSOCIATION NON FÉDÉRÉES

Union Féminine Civique et Sociale Familles Rurales SY, Association Familiale d'Andrézy, Association des Familles de Carrières sous Poissy, Association des Familles de Jouy en Josas, Association Famille Plus, Association Familiale des Mureaux, Association des Familles du Vésinet, Second souffle, Association Familiale de Rosny sur Seine, Association des Gens du Voyage, Association des Familles des Clayes sous Bois, CAP Mariage, Association Femmes Actives au Foyer, Association des Familles de Villepreux, la Parenthèque, EIAPIC, Association Générale des Familles de Viroflay, Association les maltraitements, moi j'en parle



Les maltraitements, moi j'en parle !

MOUVEMENTS FAMILIAUX A BUT SPÉCIFIQUE

Association Départementale des Parents d'Enfants Inadaptés, Face au veuvage Ensemble Continuels, Enfance et Famille d'Adoption, Union Nationale des Amis et Parents Malades Psychiques, Aide à Domicile en Milieu Rural, Association des Paralysés de France, Jonathan Pierres Vivantes.



LES INSTANCES DE L'UDAF DES YVELINES

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU 2023

Le Conseil d'Administration est composé de 29 administrateurs élus ou désignés par les Associations familiales adhérentes lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2022. Il nomme un Président qui assure la fonction exécutive dans le cadre d'un mandat de 2 ans. Le Président s'entoure d'un bureau nommé par ce dernier et validé par le Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, du Bureau et le Président sont tous des bénévoles membres des associations familiales adhérentes. Le Président nomme un directeur -trice, salarié-e de l'Association, qui est en charge de la gestion quotidienne.

Jean Marc Pavani
Président de
l'Udaf des Yvelines

Luc Flichy
Vice- président

Pierre Dulau
Trésorier

Armelle Pericard
Secrétaire

François-M Duthoit
Administrateur
Bureau

Annick Godard
Administratrice
Bureau

Denis Espagno
Administrateur
Bureau

Maryvonne Thyss
Administratrice
Bureau

Nadia Azergui
Administratrice

Elisabeth Liman
Administratrice

Catherine Brouard
Administratrice

Ségolène Brueziere
Administratrice

Ségolène CAILLET
Administratrice

Daniel Chazarain
Administrateur

Marie Davoust
Administratrice

Bruno Duthoit
Administrateur

Eric Fortuit
Administrateur

Hervé Gambert
Administrateur

Neijib Gasmi
Administrateur

Laurent Giry
Administrateur

Myriam Guglielmi
Administratrice

Pierre Guillot
Administrateur

Sylviane Harle
Administratrice

Brigitte Jacquemin
Administratrice

Chantal Jannet
Administrateur

Jean Paul Mayant
Administrateur

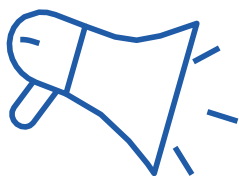
Xavier Vamparys
Administrateur

Isabelle Romain
Administrateur

Thomas Sabik
Administrateur

LES REPRÉSENTATIONS

Par le biais de l'Udaf des Yvelines, composée de diverses associations et mouvements, les représentants familiaux font valoir le point de vue de l'ensemble des familles dans l'ensemble des domaines du champ familial. Ils portent la voix de toutes les familles et expriment une parole politique au sein des instances qui les concernent, laquelle va influencer sur la vie des familles.



**Prestation
Droits des
familles**

**Santé
Handicap
Vieillesse**

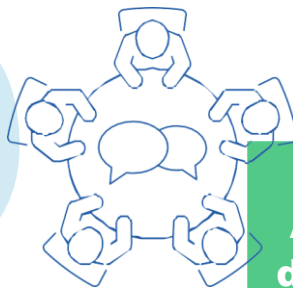
**Logement
Environnement
Transport**

**126
Représentations
dans différents
domaines**

**Parentalité
Enfance
Education**

**Consommation
Budget
ESS**

**Cohésion sociale
Vulnérabilité**



**4 nouvelles
représentations
en 2023**

- 2ème Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat
- CDU à la Fondation Mallet-Richebourg
- CDU à la Clinique Saint Rémy les Chevreuse
- Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet Social ou Médico-Social

**Animer le réseau
des représentants**

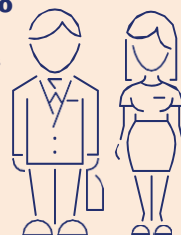
**Rencontre des
représentants des usagers
dans les hopitaux à l'Udaf le
27 octobre 2023**



L'ORGANIGRAMME

13 %

d'hommes



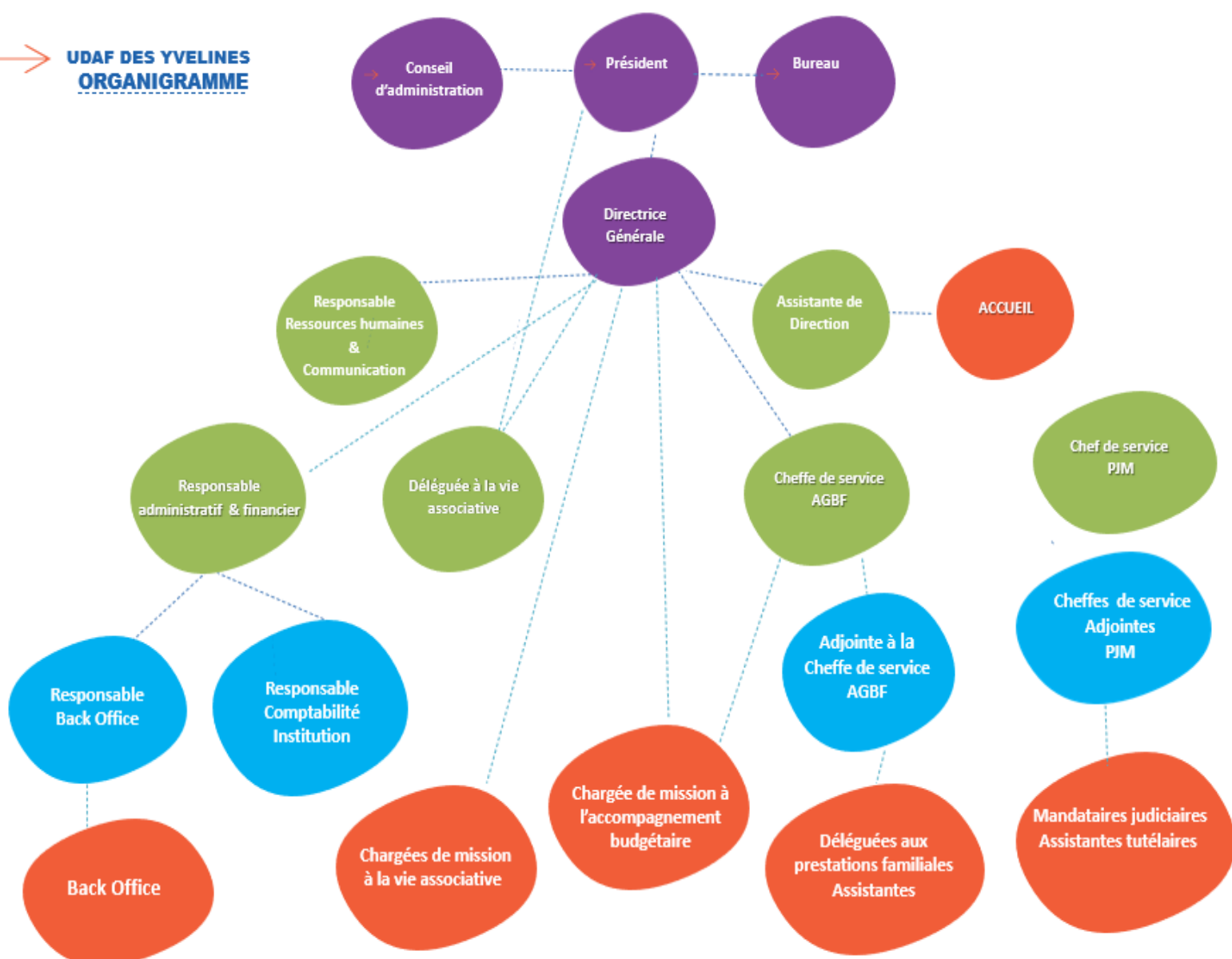
87 %

de femmes

Une équipe de 68 professionnels aux service des usagers de l'Udaf des Yvelines.

au 31/12/2023

UDAF DES YVELINES ORGANIGRAMME



L'ACTIVITÉ DU SERVICE ASSOCIATIF

#03





LE DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF

En 2023, le Président de l'UdaF des Yvelines a rencontré 5 associations familiales adhérentes. En septembre 2023, l'association familiale « Les maltraitances, moi j'en parle » a été agréée.



PARENTALITÉ

Pour l'UdaF des Yvelines l'année a été riche et dense en actions partenariats et manifestations.

Partenariat avec les associations familiales adhérentes de l'UdaF des Yvelines

Cette année, l'UdaF des Yvelines a été partenaire de trois associations familiales autour de projets au bénéfice de leurs familles adhérentes.

- 1 grande journée familiale organisée au Château de Vaux le Vicomte qui a réuni 125 parents et enfants avec la **CSF de Sartrouville**.
- 12 parents qui ont participé à 7 ateliers sur le thème de « l'initiation à la communication non violente » avec la **Parenthèque**.
- Un Babysit Dating qui a permis à 19 familles de rencontrer 18 candidats en séquence brève avec **Famille Plus**.

Les webinaires et les ateliers

Depuis 4 ans, l'UdaF des Yvelines propose aux parents des temps sous format de conférence en ligne autour de thématiques qui les concerne. Ce format continue de rencontrer un succès non démenti. Pour la seconde année, ils ont été complétés d'ateliers sur les mêmes thématiques en présentiel. Les parents ont là encore adhéré à cette formule innovante.

Les Webinaires Parentalité 2023

« Apprendre à apprendre », animé par Nicolas LAVROFF, sophrologue et spécialiste de la communication bienveillante, qui a réuni plus de 170 personnes. Il a rappelé les notions fondamentales de l'apprentissage, a développé les quatre méthodes pédagogiques et les cinq façons d'apprendre, en résumé : les procédés efficaces pour apprendre !



« Charge mentale et burn-out parental » animé par Nicolas LAVROFF également, qui a réuni plus de 190 parents. Ils ont partagé leurs difficultés et entendu les conseils pour apprendre à lâcher prise et comment se faire aider.



« Harcèlement et phobie scolaire » animé par Stephan VALENTIN, Docteur en psychologie et spécialiste de la petite enfance. Son intervention sur le thème « Je veux aller à l'école mais je ne peux pas » a réuni plus de 140 parents. Il a présenté les concepts de la peur qui est notre alliée et nous permet d'évaluer le danger.



Les ateliers en présentiel

Suite au webinaire « Burnout et charge mentale », 3 ateliers ont été organisés en partenariat avec la mairie de Guyancourt et l'Ecole des parents. Animés par Nicolas LAVROFF, ils ont bénéficié à 17 parents et 32 enfants.

Suite au webinaire « Harcèlement et phobie scolaire », 2 ateliers ont été organisés. Ils ont bénéficié à 4 parents et 5 enfants qui ont pris part aux deux séances.

Opération cinéma en famille à Noël

Pour donner un accès à la culture aux familles les plus démunies, 525 places de cinéma ont été offertes à des familles d'associations familiales adhérentes (CSF, EIAPIC, AFP) et à des familles suivies par le service d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF).



#03

Médaille de l'enfance et des familles



La médaille de l'enfance et des familles est accordée aux personnes (père, mère,...) qui ont élevé de nombreux enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. Depuis le 22 février 2022, elle peut également être remise aux bénévoles et aux professionnels intervenant auprès des familles ou œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance.

En 2023, 29 Familles ont été décorées par le département des Yvelines.



REEAPY

Dispositif créé en 2000 dans les Yvelines, le réseau d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents des Yvelines est piloté par la Préfecture et la CAF des YVELINES. L'Udaf des Yvelines et la Fédération des Centres Sociaux 78 animent un réseau d'associations dynamiques qui proposent des actions de soutien à la parentalité.

La **rencontre départementale** a été organisée à Guyancourt le 5 décembre 2023 sur le thème « Accueillir parents, enfants et soutenir la parentalité, interrogeons nos pratiques », cela a été l'opportunité de faire intervenir l'association « Les maltraitances, moi j'en parle ». L'après-midi les acteurs ont partagé des ateliers. Cette journée a rencontré un beau succès avec plus de 80 participants issus de tout le département.



LIRE & FAIRE LIRE



Créé par Alexandre Jardin en 1999, Lire et faire lire est un programme national qui a pour objectif de transmettre le plaisir de la lecture en pariant sur le lien intergénérationnel. Mis en place dans le département depuis 2000, l'Udaf des Yvelines anime aujourd'hui un réseau de 350 bénévoles qui interviennent dans des écoles primaires et maternelles, crèches, bibliothèques, collèges (SEGPA - section d'enseignement général et professionnel adapté), classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire).

En 2023, le réseau a réalisé plus de **7500 séances de lecture** dans les 120 structures réparties dans tout le département.

Tout au long de l'année, l'Udaf des Yvelines s'attache à enrichir les bénévoles Lire & Faire Lire pour faciliter leurs interventions auprès des enfants.

Ainsi en 2023, **2 journées de formations** ont été organisées à leur intention les 5 et 10 octobre 2023, animées par Françoise BEAUCHAMPS, journaliste jeunesse. Elles avaient pour but de leur faire découvrir le dispositif, le rôle du bénévole, les enjeux sur le livre et la lecture et explorer la littérature jeunesse.

Une formation sur le « **Noir dans l'album jeunesse** », faisant suite à un colloque au Musée Soulages de Rodez, a émerveillé les bénévoles et leur a donné des pistes de lectures renouvelées. Un travail sur cette couleur si particulière, utilisée pour les gravures, pour signifier la peur... du début du siècle à nos jours. Organisée dans les locaux de l'Udaf le 30 novembre, elle a réuni plus d'une **vingtaine de participants**.



Ces formations ont été complétées par différentes visites guidées :

- La maison de Balzac à Paris le 21 juin 2023.
- Le salon du livre jeunesse en décembre 2023 avec :
 - un stand Lire et faire lire pour expliquer ce dispositif et recruter de nouveaux bénévoles.
 - un groupe d'une dizaine de bénévoles Lire et faire lire des Yvelines et sa coordinatrice a visité le salon, assisté à la lecture des Pépites avec une comédienne, rencontré de nouveaux intervenants.

#03

L'ACTIVITÉ DU SERVICE DE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

#04



Une personne peut devenir vulnérable pour des motifs divers tels le grand-âge, la maladie, le handicap, les accidents de la vie, jusqu'à ne plus pouvoir agir seule dans son intérêt. Dans ce contexte, le juge peut prononcer une mesure de protection adaptée à la situation comme une sauvegarde de justice, une curatelle, une tutelle ou bien une d'habilitation familiale.

En 2023, l'UDAF des Yvelines a géré **1 128 mesures**, l'activité du service a connu une légère augmentation entre 2022 et 2023 (+1%).

NATURE DES MESURES DE PROTECTION

Le Juge apprécie sur la base d'un certificat médical circonstancié établi par un médecin agréé et l'audition de la personne à protéger, le type de mesure à mettre en place en fonction du degré d'incapacité. Les mesures de protection sont mises en place dans l'intérêt de la personne

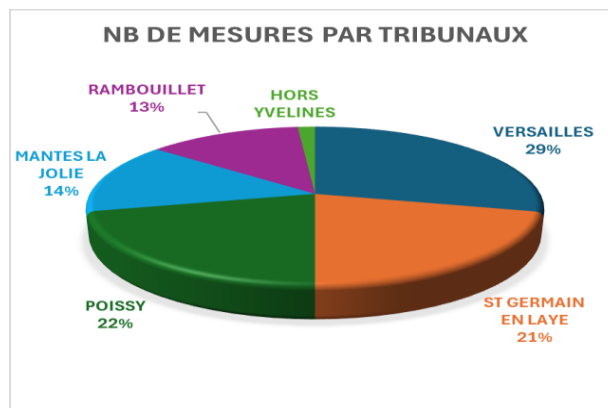
Les curatelles renforcées et aménagées sont majoritaires dans l'activité du service, pour **55 %**, suivies de près par les tutelles avec près de **42 %**.

Le nombre de sauvegardes de justice est resté stable. Ce sont souvent des mesures relativement lourdes à exercer car elles répondent à des situations d'urgence.

Type de mesures	Au 31/12/2023
Curatelle simple	24
Curatelles	621
Tutelles	472
Sauvegardes de justice	6
Tutelles / curatelle Ad'hoc	3
Autres	2
Total	1128

RÉPARTITION DES MESURES ATTRIBUÉES PAR TRIBUNAUX

Le Service PJM de l'Udaf des Yvelines exerce les mesures de protection confiées par les juges des tutelles des 5 tribunaux des Yvelines : Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Rambouillet, Mantes ou d'autres départements.



Comme en 2022, la moitié des mesures confiées à l'UDAF des Yvelines relèvent des tribunaux de Versailles et Saint Germain Laye. Le tribunal de Poissy est toujours en 3ème position.

Au cours de l'année, les mandataires ont assuré 329 audiences/auditions auprès des différentes juridictions vs 263 en 2022, soit une augmentation de 23%.

LE SUVI DES USAGERS

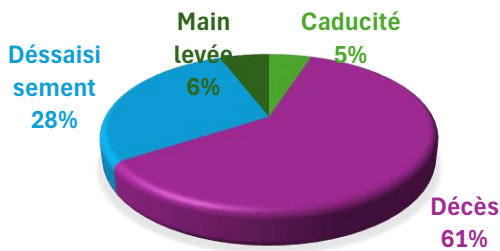
20 Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) interviennent au quotidien auprès des personnes protégées. Ce sont des professionnels qui veillent à toujours préserver l'équilibre entre les intérêts, la sécurité des majeurs protégés et leur liberté. Ils travaillent en collaboration avec divers partenaires, pour trouver les solutions les plus adaptées aux besoins des majeurs protégés. Un mandataire gère en moyenne **56 mesures** de protections de personnes majeures.

Afin d'accompagner au mieux la personne protégée dans ses droits et démarches, le mandataire lui rend visite régulièrement. Cela permet à la personne protégée d'assurer un quotidien plus serein.

Les visites sont réalisées à domicile, ou en établissements (EHPAD, Foyers logements, Foyers d'accueils médicalisés, Maison d'accueil médicalisées) et même dans les maisons d'arrêts.

La fréquence des visites est d'environ 2 visites par semestre. En 2023, 1099 visites à domicile ou en établissement ont été réalisées. 390 entretiens avec des majeurs protégés ont également eu lieu dans les locaux de l'Udaf.

MOTIFS DE FINS DE MESURES

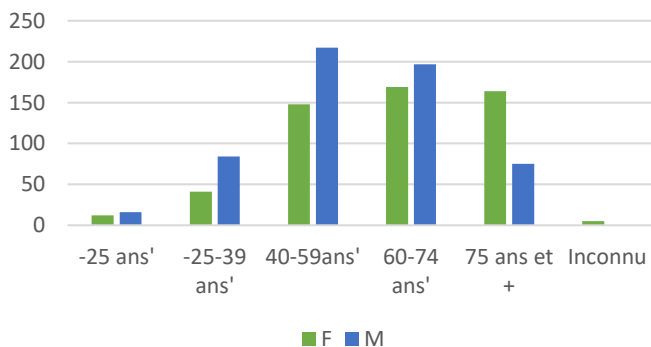


En 2023, il y a eu 120 fins de mesures. Comme en 2022, elles ont été pour l'essentiel la conséquence du décès de personnes protégées (61%), ou en raison de déssaisissements de notre service par les tribunaux (34%). On peut noter une baisse des mains levées (6% vs 16 % en 2022).

LE PROFIL DES USAGERS

REPARTITION PAR AGE ET GENRE

Parmi les 1128 personnes protégées placées sous mesure de protection en 2023, la répartition par âge et genre est assez équilibrée.



Le profil « moyen » le plus représenté est celui d'un homme entre 40 et 60 ans.

En termes d'âges, on peut noter que les femmes sont plus représentées (55%) sur les tranches d'âge plus âgées (plus de 60 ans) et que les hommes constituent 65% de notre public le plus jeune (moins de 40 ans).

A l'inverse, les femmes sont plus représentées sur les tranches d'âges plus âgées, notamment au-delà de 75 ans (pour 69%).

En comparaison avec 2022, le nombre de majeurs protégés âgé de – de 25 ans a légèrement diminué, alors que les effectifs des majeurs protégés de 25-39 ans et 75 ans et + ont augmenté.

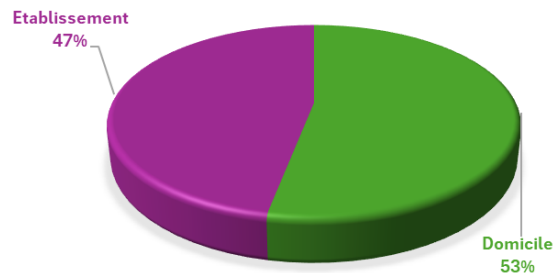
LIEU DE RESIDENCE

La personne protégée est toujours associée aux décisions qui la concernent, et pour certaines, les prend seule. Elle choisit notamment son lieu de résidence.

Le mandataire judiciaire ne peut aller contre sa volonté et la contraindre dans sa manière de vivre, tout en veillant à ce qu'elle ne se mette pas en danger.

53 % des usagers de l'Udaf des Yvelines vivent à domicile et 47 % en établissements (Foyers, EPHPAD, ...). Cette répartition reste équivalente à celle de 2022.

VENTILATION DES DOMICILES PAR NATURE



LE SERVICE DES MAJEURS PROTÉGÉS

“ Nous accueillons, informons, accompagnons et protégeons toutes les familles des Yvelines en situation de vulnérabilité ”

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



#05

LES PERMANENCES D'INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

La loi prévoit que la protection juridique des majeurs est avant tout un devoir des familles. Ainsi, elles assurent aujourd'hui la moitié des mesures de protection dans l'intérêt d'un proche. Elles ont besoin d'une information régulière et d'être soutenues en amont et tout au long de l'exercice de la mesure de protection.

Dans le cadre des permanences d'Information et de soutien aux tuteurs familiaux, les mandataires judiciaires répondent aux questions des familles de manière individualisée et confidentielle pour qu'elles puissent répondre aux obligations légales qui leur incombent.

En accord avec le Président du Tribunal Judiciaire, pour répondre aux demandes des juges, la répartition des permanences ISTF a été élargie sur 4 des tribunaux yvelinois depuis le 1^{er} mai 2023.

Désormais l'UDAF des Yvelines assure donc 1 permanence par mois au sein du Tribunal Judiciaire de Versailles et dans les 3 tribunaux de Proximité de St Germain-en-Laye, Poissy et Mantes-la-Jolie.

ACTIVITÉS EN 2023

Au cours de l'année, 134 permanences ont été assurées dont **44 permanences dans les tribunaux** et **90 permanences téléphoniques**.

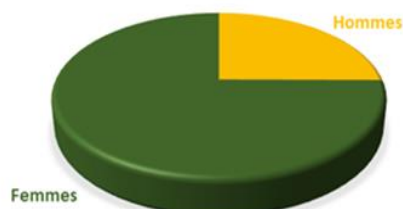
La fréquentation des permanences a quasiment doublé en 2023 (66 personnes reçues contre 34 en 2022). Pour rappel, les permanences dans les tribunaux de de Poissy et Mantes-la-Jolie ayant démarré en cours d'année, l'analyse repose sur une activité partielle ; il faudra attendre 2024 pour étudier la fréquentation en année pleine.

LE PUBLIC

323 personnes ont été informées par notre dispositif au cours de l'année 2023.

Soit une augmentation de 16% de la fréquentation des permanences vs 2022.

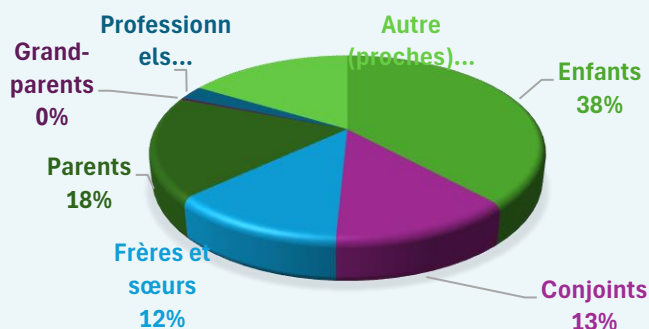
RÉPARTITION FEMMES/HOMMES



Dans 74% des situations, il s'agissait de femmes.

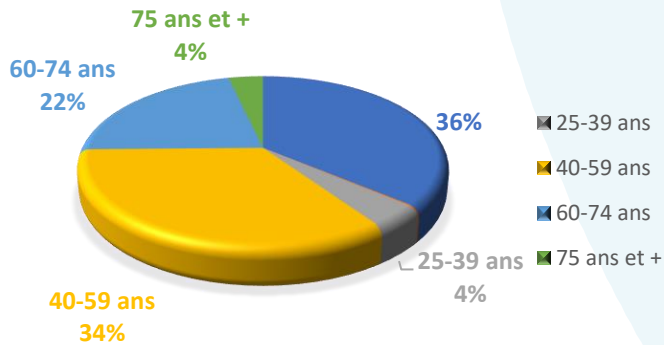
STATUT FAMILIAL

Ce sont principalement des enfants, des parents conjoints ou frères et sœurs qui sont venus chercher des informations. Cependant, on souligne une forte progression des demandes des conjoints (+ 58 % vs 2022) et de frères/sœurs (+ 48 % vs 2022).



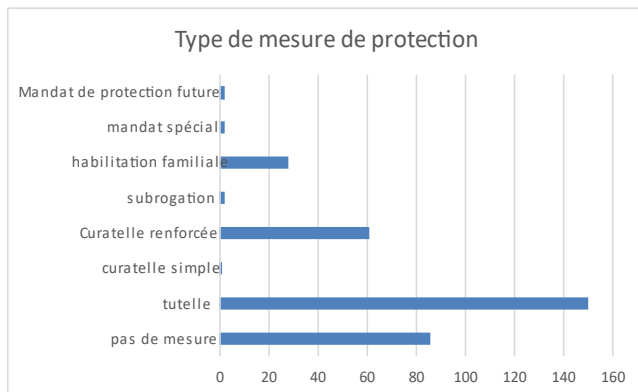
REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES DEMANDEURS

La majorité des personnes reçues avaient entre 40 et 59 ans (130) ou entre 60-74 ans (71), ce qui correspond bien au fait que pour l'essentiel, les informations recherchées concernaient leurs parents.



TYPES DE MESURE GÉRÉES

Pour l'essentiel, les personnes venues chercher des informations avaient été désignées pour mettre en place une tutelle (45%).



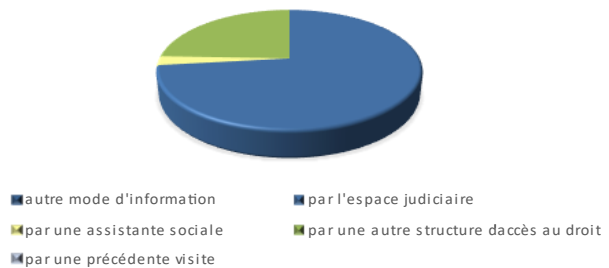
TYPES D'ORIENTATIONS VERS LES PERMANENCES ISTF

La très grande majorité des orientations proviennent de la justice : à la demande des juges, les permanences sont organisées en fonction des plannings des audiences. Cela permet une vraie complémentarité entre les juges et les mandataires au bénéfice des usagers.

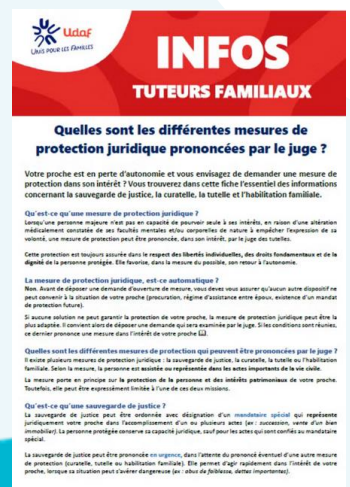
Ainsi, 70% des demandes d'informations sont intervenues après mise en place des mesures de protection et dans 74% des situations, il s'agissait d'une première demande.

Parmi les 26% de suivi, il y a des personnes à qui les mesures sont confiées depuis de nombreuses années, qui viennent de façon régulière pour faire vérifier un CRG ou poser des questions pour s'assurer de bien rester dans le cadre juridique.

PROVENANCE DE L'ORIENTATION VERS PERMANENCE ISTF



#05



LES THEMATIQUES DES FICHES A DISPOSITION DES TUTEURS FAMILIAUX

- Les différentes mesures de protection juridiques prononcées par le juge
- Information sur le don du sang
- La demande de CNI pour des personnes en tutelle
- La requête numérique en ligne
- L'habilitation familiale

A retrouver en téléchargement sur notre site internet : www.udaf78.fr

Les conseillers ISTF ont présenté à travers un webinaire ouvert au grand public le dispositif ISTF le 7 décembre.



L'ACTIVITÉ DU SERVICE D'AIDE A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

#06



La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) est une mesure d'assistance éducative ordonnée par le juge des enfants. Ce dernier peut être saisi par la famille, un travailleur social ou par le magistrat lui-même lorsque les conditions de vie des enfants sont compromises. Après convocation en audience de la famille, le juge des enfants peut ordonner l'instauration de la MJAGBF afin de rétablir une bonne gestion des prestations familiales dans l'intérêt et pour les besoins des enfants.

L'objectif de la mesure est d'assainir la situation financière de la famille afin d'assurer de bonnes conditions de vie pour les enfants. L'autorité parentale et la capacité juridique des parents restent pleines et entières.

L'UDAF des Yvelines a géré, au titre de l'année 2023, 292 mesures actives, soit une hausse de 2% par rapport à 2022.

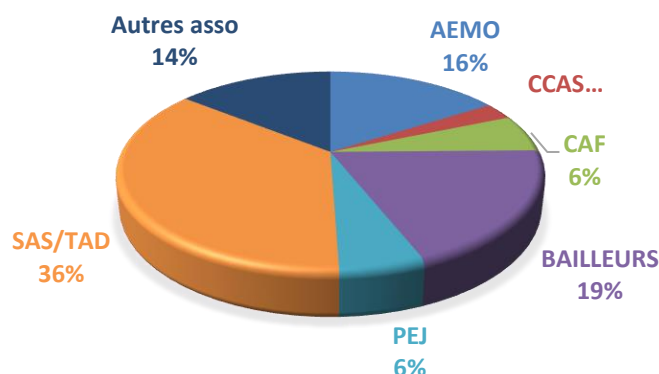
INSTAURATION DE MESURES

L'année 2023 a été marquée par une hausse régulière des mesures notamment grâce à un travail collaboratif avec nos principaux partenaires : secteur d'action sociale, services de l'ASE et de l'AEMO. Ainsi, 64 mesures ont été instaurées, soit une augmentation de 31 %:

- 41 résultants de demandes de partenaires en assistance éducative ou par auto-saisine du magistrat.
- 23 découlant du travail mis en œuvre par la mise en réseau partenarial de notre équipe.

Au total, 17 réunions partenariales ont été organisées, touchant 182 professionnels.

VENTILATION DES PARTICIPANTS AUX REUNIONS PARTENARIALES

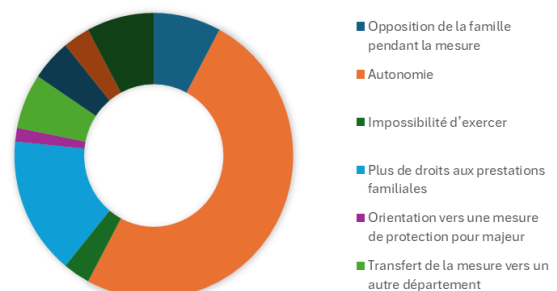


LES MOTIFS DE FIN DE MESURES

Lors de l'année 2023, 59 mesures ont été clôturées pour divers motifs :

- 32% : familles ayant acquis une autonomie budgétaire et la situation financière a pu être assainie grâce à la mesure,
- 30 % : mesures anciennes avec une fin de droits aux prestations familiales,
- 23% : mesures ayant pris fin car la famille reste farouchement réfractaire à la mesure et aucun travail d'éducation budgétaire et de soutien administratif ne peut être mis en place.
- 15 % : déménagement dans un autre département, orientation de la famille vers une mesure de protection juridique pour majeur ou droits aux prestations alloués aux services de l'ASE pour pérenniser un placement d'enfants.

VENTILATION DES FINS DE MESURES



LE SUIVI DES FAMILLES

Dès l'enregistrement de l'ordonnance de jugement par la CAF, les prestations familiales sont versées à notre service.

La déléguée en charge de l'accompagnement est en lien avec la famille au travers d'échanges téléphoniques et surtout des visites à domicile qui sont le socle du travail éducatif budgétaire.

En 2023, les déléguées ont réalisé 1 836 visites à domicile, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2022. Cela s'explique par les situations plus détériorées et des problématiques plus complexes au moment de l'ouverture des mesures qui nécessitent un soutien renforcé et des visites plus fréquentes.

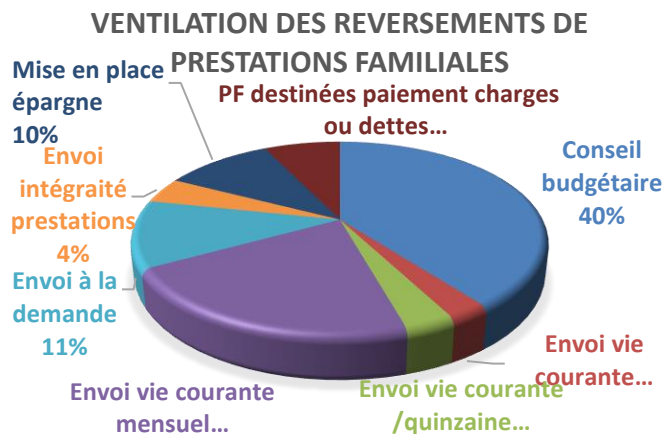
Lors de ces rendez-vous, elles s'efforcent de recueillir l'adhésion de la famille afin de mettre en œuvre des axes de travail et définir des priorités budgétaires.

Les actions ainsi définies permettent d'obtenir un budget mensuel en adéquation avec les capacités financières de la famille. Les prestations familiales deviennent un levier financier et un outil de négociation avec les différents créanciers.

Utilisation des prestations familiales

Les prestations familiales sont reversées dans leur majorité pour :

- 42 % : versements structurés et organisés afin de ne pas mettre en difficulté la famille en fin de mois au vu de son absence d'autonomie,
- 40 % : paiement des factures honorées directement sur le compte bancaire des familles pour éviter des rejets de prélèvements.



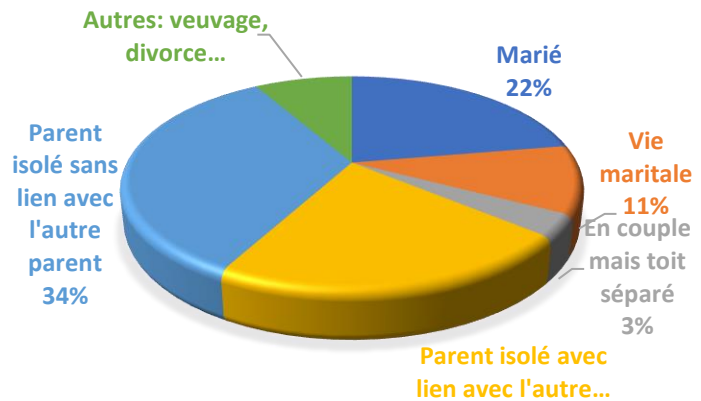
LE PROFIL DES FAMILLES

Le service AGBF a accompagné près de **300 familles**, dont 947 enfants de 0 à 21 ans.

Parmi eux 103 bénéficient d'une autre mesure de protection de l'enfance (AED, AEMO) ; 105 sont placés à l'ASE en structure d'accueil ; 25 sont confiés à l'ASE en placement à domicile.

Il s'agit pour l'essentiel de familles monoparentales (64%) sans liens ni contacts avec l'autre parent pour la moitié d'entre elles (52%). Ces familles sont d'autant plus vulnérables qu'elles sont identifiées dans l'ensemble de la population pour être celles qui ont une précarité importante du fait de leur niveau de ressources faibles et/ou instables.

TYPLOGIE DES FAMILLES



#06

RESSOURCES DES FAMILLES

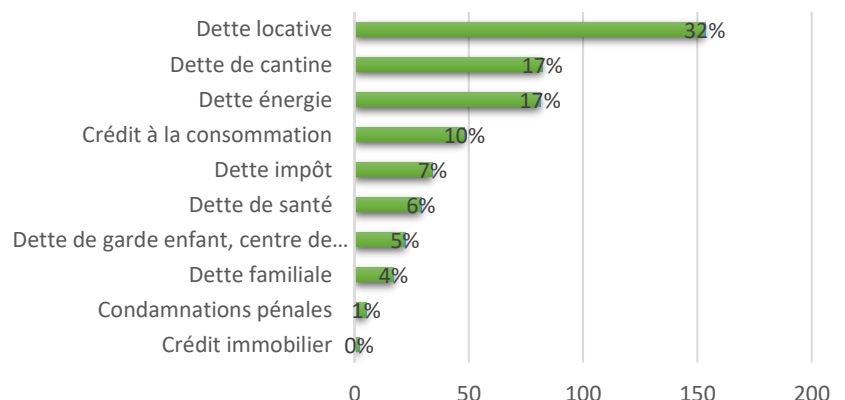
La situation financière est le principal axe d'intervention.

La moitié des familles accompagnées par le service est en situation d'insertion professionnelle et perçoit un salaire. L'autre moitié est bénéficiaire de prestations sociales : AAH, prime d'invalidité, indemnités journalières ou d'allocation de retour à l'emploi. Une part minime (11%) n'est bénéficiaire que de prestations sociales : RSA et prestations familiales ce qui les rend d'autant plus vulnérables aux suspensions de droits et à des difficultés financières persistantes.

L'ENDETTEMENT DES FAMILLES

La caractéristique commune des familles accompagnées dans le cadre de la mesure est l'endettement. La moitié des familles a un taux d'endettement supérieur à 5 000€ et est en situation de surendettement à des niveaux variables. La dette la plus courante est la dette locative ce qui induit également une procédure d'expulsion si la situation d'impayés perdure et met en danger la sauvegarde du toit pour les enfants. Les dettes de cantine et d'énergie sont équivalentes dans le budget des ménages, et sont aussi des postes importants de dépenses.

Nature des dettes



POINT CONSEIL BUDGET

#07



POINT CONSEIL BUDGET

Labélisé fin 2019, le **Point conseil budget** est un **service d'accompagnement budgétaire** ouvert à tous : tous les publics y sont reçus, y compris les personnes en emploi et qui ne sont pas suivies par les services sociaux. Les conseils sont confidentiels, personnalisés et gratuits pour les personnes accompagnées.

Les professionnels qui animent ce dispositif peuvent aider les familles, à faire face à une situation financière difficile, à améliorer la gestion de leur budget, voire anticiper un changement de situation, familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Concrètement, il est possible d'être aidé pour négocier un échéancier de paiement, dialoguer avec sa banque, solliciter une aide sociale, revoir un contrat d'assurance, etc.

En 2023, l'activité du Point Conseil Budget de l'Udaf des Yvelines a été de :

- **113 suivis dont 77 nouveaux suivis**
- **164 entretiens ont été réalisés dont 46 en visioconférence ou par téléphone.**

Cela a concerné **217 personnes dont 106 ménages**.

On peut souligner une forte progression de l'activité entre 2022 et 2023 :

- + 64 % de suivis.
- + 44 % d'entretiens.
- + 54 % de personnes reçues



LE PUBLIC

Au cours de l'année 2023, le profil « type » d'un bénéficiaire du PCB a été une femme, entre 25 et 60 ans, seule, avec enfant, en recherche d'emploi.

SITUATION BUDGETAIRE DES BENEFICIAIRES

On peut souligner que 33% des bénéficiaires ont un niveau de vie inférieur à celui de 50% de la population française (1 836€ en 2019).

Ventilation en fonction du niveau de vie



- Revenus inférieurs à 1000€ : 42%
- Revenus moyens compris entre 1500 et 2000€ : 26%

La situation budgétaire des personnes reçues en PCB était précaire :

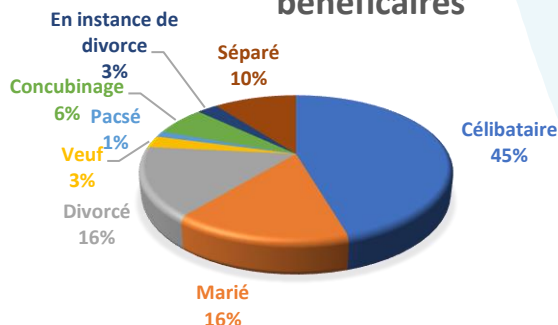
- 50% avaient un solde bancaire négatif
- 37% avaient eu au moins un arriéré de paiement au cours de l'année.

Il est intéressant de constater que seul 13% d'entre eux avaient déjà établi un budget mensuel.

SITUATION FAMILIALE DES BENEFICIAIRES

On a pu noter que 25% des bénéficiaires étaient en couple (marié, pacsé ou en concubinage). Les personnes seules étaient nettement plus représentées, comme en 2022.

Situation matrimoniale des bénéficiaires



Il est intéressant de souligner que :

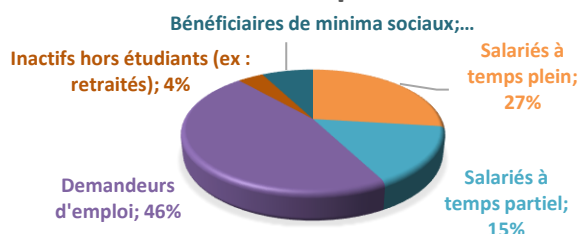
- 40 % des personnes vivant seules avaient des enfants.
- 6% des personnes vivant en couple avaient des enfants.

Parmi les personnes seules avec enfant, les femmes étaient nettement plus nombreuses : 75%.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Les inactifs représentent 58%, dont 46% de demandeurs d'emploi.

Situation professionnelle



- Accompagnement et conseil dans la négociation de plan d'apurement auprès de créancier.

L'accompagnement dans le cadre du PCB a eu un impact positif sur les relations bancaires des bénéficiaires.

ACTIONS COLLECTIVES & PARTENARIATS

Nous avons continué à développer notre réseau partenarial en présentant le PCB à différents partenaires : 10 rencontres ont été organisées avec des CCAS, associations, ou institutionnels.

Ces actions ont débouché sur l'ouverture de permanences PCB supplémentaires au cours du deuxième semestre 2023 à Sartrouville en partenariat avec la CSF et le CCAS, et à Plaisir au sein de la Maison des Familles la Mosaïque.



Au cours de l'année 2023, les conseillères PCB de l'Udaf des Yvelines ont réalisé 9 actions collectives qui ont concerné 68 personnes au sein de la Maison Relais de Rambouillet, la Mission Locale de Rambouillet et la Maison de Quartier de Magny-les-Hameaux.



ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE

24 % de bénéficiaires n'avaient pas d'autre accompagnement social pendant leur prise en charge au sein du PCB.

Les demandes ont majoritairement eu trait à :

- Cartographies des dettes..
- Conseil budgétaire afin d'améliorer la situation et construction de budget adapté à la situation de la personne.
- Aide au montage de dossier de surendettement.

MICROCRÉDIT PERSONNEL



#08

MICROCREDIT PERSONNEL

Le Microcrédit personnel permet à des personnes exclues des crédits bancaires du fait de leur faible solvabilité, d'obtenir un prêt.

Ce prêt d'un montant de 300 € jusqu'à 6 000 € contribue à financer un projet personnel visant à faciliter l'insertion sociale ou professionnelle du demandeur.

En juin 2023, l'Udaf des Yvelines a relancé son dispositif de Microcrédit personnel en signant une convention avec **CREASOL**, organisme de microfinance visant à favoriser l'inclusion bancaire et l'accès au crédit pour tous.

En pratique, les conseillères Microcrédit de l'Udaf des Yvelines rencontrent les porteurs de projet, étudient leur solvabilité financière et constituent le dossier sur le portail CREASOL. Elles accompagnent l'utilisateur dans toutes les étapes du prêt.

L'ACTIVITÉ EN 2023

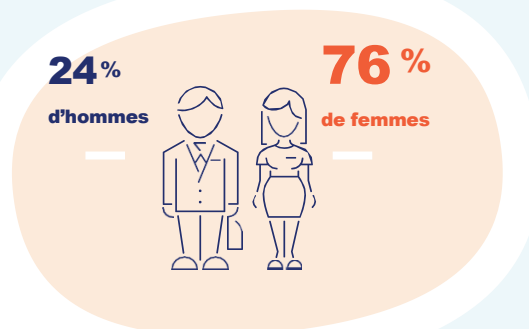
Au cours du 2^{ème} semestre, **17 usagers ont pris contact par téléphone pour s'informer ou solliciter un microcrédit.**

A l'issue du premier bilan téléphonique, un entretien a été proposé 71 % d'eux, et une liste de documents administratifs à apporter pour l'entretien leur a été adressée.

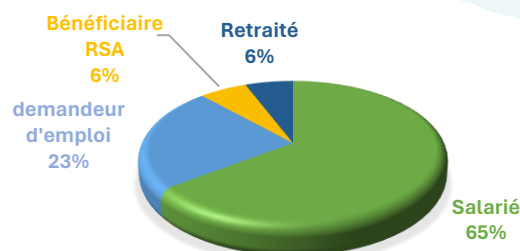
Pour les autres, l'entretien téléphonique a permis de mettre en avant qu'il ne réunissait pas les critères pour l'obtention du microcrédit (dossier de surendettement trop récent, demande de prêt pour régler des dettes).

PROFIL DES USAGERS

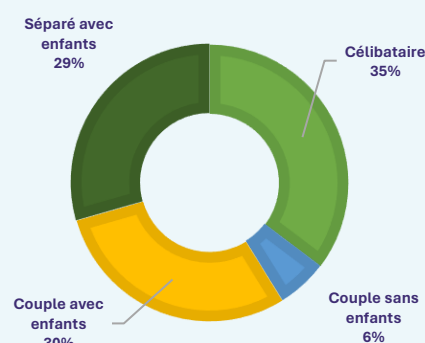
La typologie du demandeur est plutôt une femme, entre 25 et 35 ans, célibataire, en emploi.



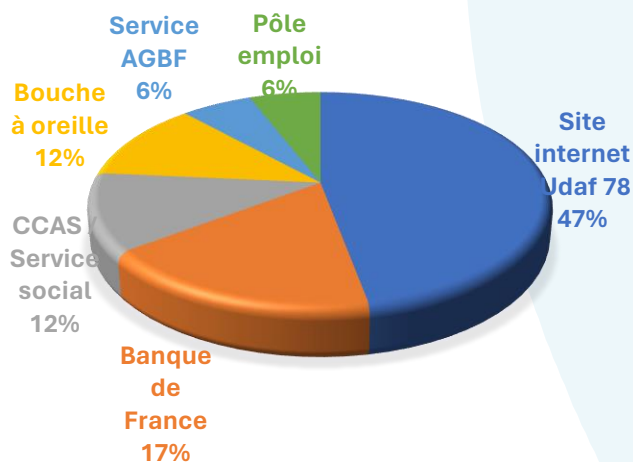
STATUT PROFESSIONNEL



SITUATION FAMILIALE



ORIENTATIONS DES DEMANDES



Certains usagers se renseignaient juste sur le dispositif, d'autres espéraient que le déblocage des fonds pourrait être obtenu en 24-48h après l'appel et souhaitaient donc ne pas poursuivre leur demande.

5 usagers ont honoré les rendez-vous. Concernant les autres, nous supposons que leur absence serait liée à des difficultés d'ordre administrative au regard des pièces à fournir ou à un frein au regard de l'analyse budgétaire qui est corrélé à ce dispositif. Les usagers ont aussi pu trouver un autre moyen de financement ou ont reporté leur projet.

Sur les 5 personnes rencontrées, 3 demandes de prêt ont été présentées à notre partenaire CREASOL : 2 n'ont pas été retenus par l'organisme financier au motif que la situation budgétaire était trop fragile. 1 dossier a été accepté, mais il n'a pu être finalisé au motif du décès du demandeur.

Lorsque les conseillères détectent une difficulté de gestion, une orientation vers le Point Conseil Budget de l'Udaf est proposée.

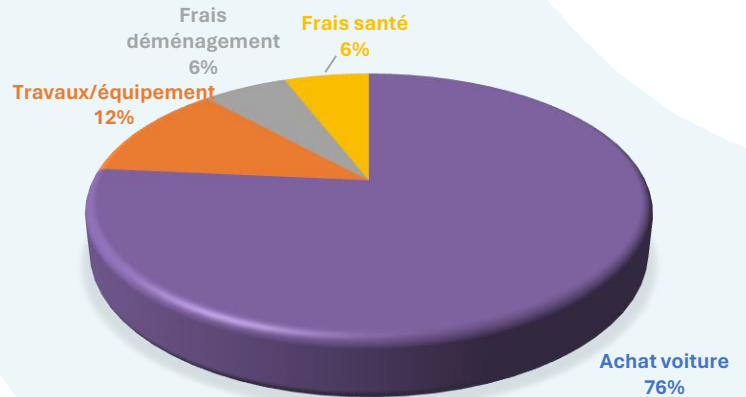
FINALITE DES DEMANDES

L'achat d'un véhicule représente plus des $\frac{3}{4}$ des demandes.

Sur l'année 2023, la communication du dispositif microcrédit a été faite auprès des CCAS des communes des Yvelines et auprès de nos partenaires (travailleurs sociaux du département, bailleurs...).

#08

Utilisation du microcrédit



INCLUSION NUMÉRIQUE

#09

SOUTIEN NUMÉRIQUE AUX FAMILLES

La société est de plus en plus numérique, et ce phénomène s'accroît de plus en plus avec le passage au tout dématérialisé pour les démarches administratives.

Partant de ce constat, l'Udaf propose désormais un nouveau service d'accompagnement aux publics qui sont les siens, notamment les usagers des services de Protection Juridique des Majeurs et d'Aide à la Gestion du Budget Familial et les familles des associations adhérentes.

L'objectif est de réduire les fractures existantes et de favoriser tant que possible leur autonomie.

Concrètement, la conseillère numérique peut les accompagner :

- A prendre en main les outils numériques (téléphone, tablette, ordinateur...)
- Pour appréhender les usages numériques (gestion des mots de passe, réaliser des démarches numériques en autonomie, apprendre à faire des recherches...)
- Pour faire par eux-mêmes.

L'ACTIVITÉ 2023

L'année 2023 a été largement consacrée à la promotion de cette nouvelle offre de service, tant auprès des collaborateurs de l'Udaf des Yvelines (mandataire judiciaire et déléguée aux prestations familiales), qu'en direction des usagers des services, des familles et des professionnels yvelinois.

La plaquette a été diffusée par de multiples canaux : publipostage, présentation dans différentes instances.

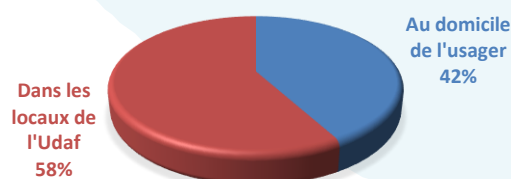


LE PUBLIC REÇU

62 personnes ont été reçues en entretiens individuels

42% des entretiens ont été réalisés au domicile des personnes, en présence du professionnel de référence pour créer le lien de confiance. Les 58% d'entretiens restants ont eu lieu dans les locaux de l'Udaf.

Ventilation des entretiens par lieux



Les mandataires du service de protection juridique des majeurs (PJM) et les déléguées du service d'aide à la gestion du budget familial (AGBF) ont été à l'origine de 78% des RDV d'accompagnement numérique. Les autres bénéficiaires ont été reçus suite à une orientation du Point Conseil Budget.

NATURE DES DEMANDES

Pour l'essentiel, les demandes ont concerné :

- La découverte et/ou la prise en main d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone
- L'accompagnement pour réaliser une démarche administrative (demande de renouvellement de CNI, prise de RDV)
- L'accompagnement pour la souscription de forfait téléphonique ou l'achat de billets de trains.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOTRE SIÈGE SOCIAL

5, rue de l'Assemblée Nationale
78 009 Versailles Cedex
01 39 20 14 40
udaf@udaf78.asso.fr

ISTF

Information et soutien aux tuteurs familiaux
Permanences téléphoniques :
Lundi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h
istf@udaf78.asso.fr
01 39 20 08 08

PCB MICROCREDIT

Point conseil budget et Microcrédit
pcb@udaf78.asso.fr
07 71 61 24 44

ASSOCIATIF

Service Associatif
associatif@udaf78.asso.fr
01 39 20 14 40

PJM

Protection Juridique des Majeurs
Udaf.MP@udaf78.asso.fr
01 39 20 14 40

AGBF

Aide à la Gestion budgétaire des Familles
agbf@udaf78.asso.fr
01 39 20 14 40

INCLUSION NUMERIQUE

Inclusion numérique
numerique@udaf78.asso.fr
07 71 12 54 33

Nous retrouver
<https://www.udaf78.fr/>

UNIS
POUR LES
FAMILLES